



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 12 novembre 2018, le conseil a adopté le règlement numéro **1830-006** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX.** ».

Le règlement 1830-006 a pour objet de modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est également à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 13^e jour de novembre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau